

ECOLE PRIMAIRE DE DOSSENHEIM SUR ZINSEL

Compte-rendu du CONSEIL D'ECOLE du Mardi 4 novembre 2014

Sous la présidence de M. Didier Carmaux, directeur d'école, étaient :

- Présents : M. Bastian, Maire de Dossenheim sur Zinsel
Mme Nunes, parent d'élèves
Mme Koehl, parent d'élèves
Mme Fritz, parent d'élèves
M. Ensminger, parent d'élèves
M. Mehl, parent d'élèves
Mme Daul, enseignante
Mme Glassmann, enseignante
Mme Lecomte, enseignante
- Mme Eppinger, parent d'élèves
Mme Klopfenstein, parent d'élèves
Mme Klein, parent d'élèves
Mme Gies, parent d'élèves
M. Marchal, parent d'élèves
Mme Ruhlmann, enseignante
Mme Welterlin, enseignante
- Absents excusés : Mme Zimmermann, Inspectrice de l'Education Nationale
M. Haeffner, adjoint au maire
Mme Werner, directrice du périscolaire

1. Accueil - Désignation d'un secrétaire

Le Directeur d'école ouvre la séance à 20h15 et accueille les participants. Madame Daul se propose d'être la secrétaire de séance.

2. Résultats des élections des représentants des parents - Installation du Conseil d'Ecole

Monsieur Carmaux énonce les résultats obtenus lors de l'élection des représentants des parents d'élèves du vendredi 10 octobre 2014 :

152 inscrits 81 votants 76 suffrages exprimés Participation : 53.29%

L'unique liste de candidat ayant recueilli tous les suffrages exprimés, les cinq titulaires et les cinq suppléants ont été élus. Le conseil est installé dans ses fonctions pour l'année 2014/2015. Le directeur salue l'assemblée, les remercie de leur investissement pour le bon fonctionnement de l'école et installe officiellement le nouveau conseil.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le directeur présente l'ordre du jour. Sans modification, il est adopté à l'unanimité.

4. Approbation du P.V.de la réunion du 02/06/2014

Après relecture des points évoqués et en l'absence de commentaires particuliers, le procès-verbal de la réunion du 02 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

5. Rappel des attributions du Conseil d'Ecole

Monsieur Carmaux rappelle les attributions et le fonctionnement du conseil d'école avec en appui les extraits des textes officiels (règlement départemental des écoles, MAJ 2012).

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- vote le règlement intérieur de l'école, qui est approuvé ou modifié chaque année lors de la première réunion du conseil d'école,
- est associé à l'élaboration du projet d'école,
- donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école (actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux, utilisation de moyens alloués à l'école, ...),
- statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école,

- en fonction de ces éléments, adopte le projet d'école,
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et Culturelles,
- est consulté par le maire sur l'utilisation de locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :

- Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers
- L'organisation des aides spécialisées.

6. Vote du règlement intérieur de l'école

Après un bref historique, Didier Carmaux présente la proposition du nouveau règlement intérieur de l'école primaire. La mise à jour a été rendu nécessaire à la suite des changements des rythmes scolaires intervenus récemment mais également avec la rénovation de l'enceinte scolaire (cour et bâtiments) et parfois avec des relations tendues avec certains parents.

Certains points sont précisés du point de vue des enseignants. D'autres points sont discutés par les parents comme par exemple la sécurisation des abords de l'école. Au-delà du fait d'interdire le stationnement devant l'école car cela gêne la circulation dans le dépose-minute, cela oblige également aux piétons de marcher sur la chaussée, la proposition des parents vise à empêcher le stationnement de manière pédagogique (utilisation de la rubalise).

Le directeur d'école propose, dans le cahier de liaison, de sensibiliser une nouvelle fois les familles lors de l'envoi du nouveau règlement aux parents.

Monsieur le Maire demande, car ce problème est récurrent, que les conducteurs respectent les zones de stationnement. L'utilisation de la rue des vignes peut palier au problème de distance car si l'on stationne dans cette rue, l'école n'est même pas à 100m et en plus on repart plus vite. Il souhaite également que les gens viennent à l'école le plus souvent possible à pied ou en vélo.

Au niveau de la sanction, il y aura une réaction éducative en cas de comportement déviant d'un élève ou d'une mise en danger. Un isolement sera prononcé (mis à l'écart, élève assis), dans la cour, lors des récréations. Si des difficultés liées au comportement persistent, les parents seront avertis puis invités à rencontrer l'enseignant et le directeur.

Le directeur souhaite que les parents prennent connaissance de tout le contenu du nouveau règlement intérieur. Pour cela, il sera transmis par le cahier de liaison des enfants et il demandera que le bordereau soit signé. Par ailleurs, il sera affiché dans chaque classe, expliqué aux élèves des différentes classes en début d'année, transmis aux parents lors des nouvelles inscriptions et affiché à l'extérieur de l'école.

Le règlement intérieur de l'école est voté à l'unanimité.

7. Informations sur le fonctionnement de l'école en rapport avec le projet d'école.

7.1. Effectifs, organisation pédagogique, évaluation

L'école compte 107 élèves. Le directeur décrit la composition de l'équipe pédagogique qui s'étend au-delà du groupe d'enseignement à la ZIL (remplaçante), Mme Lecomte, à l'Atsem Mme Marin ou encore à l'AVS Mme Werlé.

Au niveau de l'organisation pédagogique, le CP accueille les Ce1 tous les lundis et mardis après-midi pour une question de cohérence de programme liée à la matière Découverte du monde.

En maternelle, les petites sections sont regroupées chez Mme Welterlin dans la matière « Agir et s'exprimer avec son corps ». Pendant ce temps, les Grandes sections travaillent la pré-lecture.

Les résultats de l'évaluation CP du début d'année sont présentés :

Comprendre	Correspondances oral / écrit	Reconnaisances des mots (composantes sonores)	Ecrire
91%	99%	89%	83%

7.2. Présentation des nouvelles fiches actions du projet d'école

Le projet d'école est dans sa dernière année d'existence. L'équipe pédagogique a fait le choix de renouveler un certain nombre de fiches existantes et d'en adjoindre deux nouvelles. Ces dernières concernent le domaine artistique avec l'élaboration du « **Parcours d'Education Artistique et Culturelle – PEAC** ». Le directeur explique à l'assemblée le contenu de la fiche et précise les objectifs attendus.

La seconde fiche concerne la mise en fonction de « **Boîtes à mots** ». L'objectif principal vise à augmenter le nombre de mots contenus dans le lexique propre à chaque élève. Cette boîte à mots suivra les classes durant toute la scolarité des enfants à l'école primaire. Une fiche est présentée au conseil.

7.3 Sécurité : Exercice incendie et PPMS

D. Carmaux présente au conseil d'école la fiche récapitulative de l'exercice d'évacuation effectué le 14 octobre 2014. Dans un second temps, il précise que le PPMS a été mis à jour au début de l'année et les élèves ayant un PAI y ont été inscrits.

Mme Welterlin demande s'il était possible d'effectuer les traçages demandés lors du dernier conseil d'école car les enfants n'ont plus l'opportunité de jouer avec les cailloux car c'est spécifiquement interdit dans le nouveau règlement intérieur. Elle précise qu'il n'y a rien d'autres pour occuper les enfants pendant ce temps de récréation.

Monsieur le Maire indique que certains travaux vont devoir encore être effectués au sein du groupe scolaire. Certains problèmes d'étanchéité (notamment sous le préau) n'ont jusqu'à présent pas pu être traités à cause de la défaillance de l'entreprise.

7.4. Finances

La révision des comptes a été effectuée au courant du mois de Septembre à l'approche de l'assemblée générale de l'association USEP par Mmes Nunes, Eppinger et Muller. Les comptes ont fait l'objet d'aucune remarque et ont été jugés sincères et véridiques.

Le compte de la coopérative est de 7728.95 € au 31/08/2014.

8. Programmation des activités pédagogiques :

D. Carmaux présente les différentes activités programmées au cours de la période 2 (Toussaint-Noël). Il précise que certaines actions sont déterminées par des projets propres aux classes qui développent des thèmes spécifiques (exemple : l'eau en maternelle et au CM, La nature au CE, les légendes d'autrefois au CP).

D'autres activités sont liées plus spécifiquement à une fiche action du projet d'école et au programme scolaire (APER, Secours aux personnes, Sciences). Enfin d'autres activités s'intègrent à la vie de classe de manière plus ponctuelle et touchent des matières plus spécifiques (Littérature, EPS, Art, Intergénération).

Le prochain conseil d'école est prévu au mois de mars 2015.

En remerciant encore les participants Monsieur Carmaux clôt la séance à 22h50.

Le secrétaire de séance :
H. Daul

Le directeur d'école :
D. Camaux